REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix –Travail –Patrie

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

UNIVERSITE DE YAOUNDE II

VICE RECTEUR CHARGE DES ENSEIGNEMENTS DE LA PROFESSIONNALISATION ET DU DEVELOPPEMENT DES TIC

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ACADEMIQUES ET DE LA COOPERATION

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

SERVICE DU SUIVI DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE II

VICE RECTOR IN CHARGE OF TEACHING THE PROFESSIONALIZATION AND DEVELOPMENT OF ICT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF ACADEMIC AFFAIRS AND COOPERATION

DIVISION OF TEACHINGS AND TEACHING STAFF

SERVICE FOR THE FOLLOW-UP OF THE TEACHING STAFF

Soa, le 17 JUIN 2025

N/Réf.: N°25/031/UYII/VREPDTIC/DAAC/DAAC-A/DEPE/SSPE /SSPE-A

COMMUNIQUE

A l'attention du personnel enseignant de l'Université de Yaoundé II

Le Recteur de l'Université de Yaoundé II informe l'ensemble du personnel enseignant de son institution que le délai de dépôt des dossiers de candidature de changement de grade pour le compte de la session de novembre 2025 est fixé au **jeudi 31 juillet 2025 à 15h00** auprès de la Direction des Affaires Académiques et de la Coopération de l'Université de Yaoundé II. Ces dossiers devraient au préalable avoir été examinés en Conseils de Département et de Faculté.

Le délai ainsi fixé est impératif afin de respecter la date limite de transmission des dossiers à la tutelle, prévue le 31 août, conformément à la Décision n°18230198/MINESUP du 24 juillet 2023 fixant et précisant certaines modalités d'évaluation des dossiers de changement de grade par le Comité Consultatif des Institutions Universitaires.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II

Richard Laurent OMGBA

Copies :
-CAB Recteur
-VREPDTIC
-DAAC/DEPE/SSPE
- Les Chefs d'Etablissements

Scanned with CamScanner